



954 - Le Jugement que mérite celui qui diffame Aïcha (p.A.a)

question

quel est le jugement à appliquer à celui qui diffame Aïcha (p.A.a)?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Aïcha et les autres mères des croyants font partie des Compagnons du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui), et tout texte interdisant d'insulter les Compagnons s'applique à leur cas. A ce propos Abou Said al-Khoudri (p.A.a) a rapporté que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **N'injuriez pas mes compagnos, car, quand bien même vous auriez dépensé l'équivalent du mont Uhud en or, vous seriez encore loin de les égaler en mérite** (rapporté par Al-Boukhari: Fateh n° 3379)

En plus, les ulémas sunnites soutiennent unanimement que quiconque accuse Aïcha d'actes dont Allah l'a innocentée est un mécréant menteur, à cause de son innocence déclarée par Allah dans la sourate de la lumière. (Coran,24)

L'imam Ibn Hazm rapporte d'après Hisham ibn Ammar: **j'ai entendu Malick ibn Anas dire: quiconque insulte Abou Bakr et Omar mérite d'être flagellé, et quiconque en fait de même à l'endroit d'Aïcha mérité la mort . - Pourquoi la mort dans le cas d'Aïcha?** Lui a-t-on rétorqué.-A quoi il a répondu: « Parce que le très Haut dit à l'endroit d'Aïcha (p.A.a) : **. Allah vous exhorte à ne plus jamais revenir à une chose pareille si vous êtes croyants.....** (Coran,24:17).

Malick a dit: **Quiconque accuse Aïcha (d'adultère) s'oppose au Coran , et celui agit ainsi mérité d'être tué .**

Ibn Hazm dit: « L'avis émis par Malick ici est exact, car il s'agit d'une négation totale de la foi et un démenti à Allah le Très Haut dans son affirmation catégorique de l'innocence d'Aïcha.



Abou Bakr ibn al-Arabi dit: « Des menteurs ont accusé Aïca l'innocente d'avoir commis l'adultère, et Allah l'a innocentée. Quiconque reprend l'accusation après la déclaration divine de son innocence ne fait que démentir Allah et devient de ce fait un mécréant. Voilà la démarche très calire de Malick pour les gens doués de calirvoyance.

Al-Quadi Iyad dit: **Quiconque continue d'accuser Aïcha après qu'Allah l'ait innocentée est unanimement considéré comme un mécréant. D'aucuns ont rapporté le consensus établi à ce sujet. De nombreux juristes ont clairement formulé des avis dans ce sens.**

Ibn Abi Moussa dit: **Quiconque continue d'accuser Aïcha (p.A.a) après l'affirmation divine de son innocence s'est complètement écarté de l'Islam de sorte à perdre le droit d'épouser une musulmane .**

Ibn Qudama dit : « La Sunna veut qu'on demande à Allah d'agréer les épouses du Messager d'Allah (bénédictio et salut soient sur lui) , mères des croyants, femmes chastes, éloignées de tout défaut dont les meillures étaient Khadijda fille de Khouwaylid et Aïcha , La Véridique fille du Véridique, l'innocentée par Allah dans Son livre, l'épouse du Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) ici-bas et dans l'au-delà. Quiconque continue de l'accuser après l'affirmation divine de son innocence cesse de croire en Allah l'Incommensurable.

Al-imam al-Nawawi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : « L'innocence d'Aïcha de l'accusation portée contre elle fait l'objet d'un texte catégorique du Coran. Quiconque nourrit le moindre doute à ce sujet - à Dieu ne plaise- devient un renégat selon le consensus des musulmans.

Ibn al-Quayyim (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **La Umma est unanimement de l'avis que tout accusateur d'Aïcha est un mécréant.**

Al-Hafiz ibn Kathir dit dans son commentaire du Coran: « Les ulémas soutiennent unanimement que celui qui continue de l'accuser et de l'injurier après l'affirmation contenue dans le verset est un mécréant, car il s'obstine à contredire le Coran.



Badre ad-Dine Az-Zarkachi dit: **Quiconque l'accuse est mécréant à cause de l'affirmation coranique de son innocence.**

Les propos des ulémas sur le statut de celui qui accuse Aïcha sont fondés sur un certain nombre de preuves parmi lesquelles:

1. La déclaration catégorique de son innocence contenue dans la sourate de la lumière. Quiconque accuse Aïcha de dont elle a été innocentée démentit Allah et commet du coup une mécréance incontestable.

2. Le dénigrement des membres de la famille du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) constitue une atteinte à ce dernier. Or toute atteinte à la personne du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) est unanimement considérée comme un renégation de la foi. Une des preuves du fait que l'accusation portée contre son épouse constitue une atteinte à l'honneur du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) réside dans ce hadith cité par les auteurs des Deux Recueils Authentiques de hadith et dans lequel Aïcha elle-même dit à propos de cette affaire: **Le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) s'est levé et , du haut de sa chaire , a rappelé Abdoullah ibn Oubey à l'ordre et a dit: Communauté musulmane! Lequel d'entre vous va rappeler à l'ordre un homme qui m'a atteint dans ma famille. Au nom d'Allah, je ne connais des miens que du bien, etc** Les propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) **man ya'dhourouni** signifient : qui va me faire justice de cet homme qui m'a atteint dans ma famille. Ceci prouve que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a ressenti cette accusation comme une atteinte qui justifie une sanction.

Al-imam al-Qurtoubi dit dans le cadre de son commentaire de la parole du Très Haut: **. Allah vous exhorte à ne plus jamais revenir à une chose pareille si vous êtes croyants.....** (Coran, 24:17) : « Il s'agit ici de **l'affaire Aïcha** qui impliquait une atteinte à l'honneur du Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) à travers sa famille, ce qui représente une mécréance de la part de son auteur. »

3. Tout dénigrement d'Aïcha rejaillit sur le Messenger d'Allah , car Allah le Transcendant a dit: **Les**



mauvaises (femmes) aux mauvais (hommes),. (Coran,24:26) Al-Hafiz ibn Kathir (puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit : « Allah n’aurait pas fait d’ Aïcha l’épouse du Messenger d’Allah si elle n’était pas bonne, car le Messenger est le meilleur des humains.Si elle était mauvaise, elle n’aurait pu lui appartenir du fait du destin et par décision religieuse.

Que l’on sache enfin qu’Aïcha la Véridique fille du Véridique était la personne la plus aimée du Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) comme l’indique ce hadith d’Amr ibn Al-as qui dit: « Le Messenger d’Allah m’a désigné pour commander le détachement de Dhat as-Salassil.Quand je me suis rendu auprès de lui, je lui ai dit: quelle est la personne que tu aimes le plus?

_ Aïcha.

_ Qui ensuite?

_ Son père.

_ Qui ensuite?

_ Omar.

Ensuite, il a énuméré des hommes . »

Celui qui déteste l’amie du Messenger d’Allah mérite bien d’être détesté par le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) le jour de la Résurrection.

Allah le sait mieux.